

Charte éthique du Critérium inter-IEP

Le Critérium inter-IEP est la rencontre sportive annuelle entre les délégations représentant les différents Instituts d'Etudes Politiques de France. Cet événement se déroule essentiellement sur trois jours, traditionnellement à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, dans l'une des villes hôtes d'un IEP et par roulement. Organisé de manière bénévole dans un esprit d'entraide entre les associations sportives des différents IEP de France, le Critérium a pour but de réunir les étudiants de Sciences Po dans un contexte amical autour d'un élément fédérateur : le sport.

Le Critérium inter-IEP est un moment de rencontre où le fair-play, l'esprit d'équipe, la tolérance et le respect doivent être observés sur et en dehors du terrain. Il se doit d'être porteur de valeurs à la fois sportives, éthiques et citoyennes.

I – Esprit sportif et valeurs du sport

L'esprit sportif doit être promu et respecté lors des rencontres sportives mais aussi tout au long de l'événement. Ainsi le Critérium inter-IEP respecte, promeut et encourage :

- la courtoisie, l'honnêteté, la loyauté et le fair-play ;
- l'esprit de convivialité, de partage, de fraternité et de solidarité entre étudiants ;
- le respect des règles, de l'arbitre, de l'adversaire, de ses partenaires, des organisateurs et de tout autre acteur de la compétition ;
- le droit de chaque individu à la santé et à la sécurité.

Ces valeurs sont notamment récompensées par plusieurs prix honorifiques décernés chaque année au terme de la compétition aux délégations les plus méritantes (prix du fair-play, prix de l'ambiance, prix de la meilleure fanfare).

II – Valeurs éthiques et citoyennes

Le sport est porteur de valeurs morales, sociales et éducatives. Il est vecteur d'épanouissement personnel et collectif. Ainsi le Critérium inter-IEP défend et encourage :

- l'organisation d'un événement dans un esprit de partenariat avec la ville d'accueil ; le respect de ses habitants et de ses infrastructures ;

- la cohésion et l'intégration sociale en permettant l'accès du plus grand nombre d'étudiants des Instituts d'Etudes Politiques de tous les niveaux à la pratique sportive
- la tolérance et le respect du principe de non-discrimination, que celle-ci soit fondée sur l'origine ethnique, le sexe, la préférence sexuelle, les apparences ou capacités physiques, la condition sociale, les convictions religieuses ou philosophiques ;
- le respect de la dignité et de l'intégrité physique et morale de tout individu, notamment par le refus de toute violence physique ou psychologique ;
- la pratique féminine, la parité sportive et l'égal accès des hommes et des femmes au sein de l'équipe organisatrice ;
- l'accès aux activités sportives aux personnes en situation de handicap et la promotion du handisport ;
- l'organisation d'un événement aussi respectueux que possible de l'environnement et soucieux du principe de développement durable, ainsi que la sensibilisation de ses participants aux problématiques écologiques ;
- La responsabilité individuelle et collective quant au respect des valeurs ici évoquées.

L'association organisatrice du Critérium inter-IEP se doit de faire respecter les valeurs ici évoquées dans ses statuts, dans son règlement intérieur, ainsi qu'auprès des participants à l'événement.